



**Faites construire
à Réaumur ...
Lotissement du
Sacré Cœur,
26 €/m²
02 51 57 90 99**

Flash Info



**Horaires
d'ouverture de la Mairie
du lundi au jeudi
de 9h30 à 12h15 et le
vendredi de 14h à 18h.**



**Horaires d'ouverture
de l'Agence Postale
Communale**

**du lundi au vendredi :
13h45 - 16h30
et le mercredi :
10h30 - 12h
13h45 - 16h30**



Edito

Le mandat se termine, une page se ferme à laquelle il faut associer James, une autre s'ouvre. Je ne vais pas revenir sur le bilan du mandat, nous l'avons fait lors des vœux. Simplement vous rappeler qu'il a été riche en réalisations.

Les projets successifs au cours du mandat auront représenté un montant de 2 761 074 € dont 1 300 000 € (Manoir et Planche Bouillard) financés par la Communauté de Communes. Pour la commune la totalité des réalisations représente un montant de 1 461 074 € pour lequel nous avons reçu 610 930 € de subventions.

D'autre part, la capacité d'autofinancement de la commune aura été nettement améliorée. En effet, le volume d'emprunt est en baisse constante et les grosses réalisations ont pu être financées majoritairement par de l'autofinancement et un taux de subventions important.

L'équipe sortante a voté un budget 2020 qui fait apparaître une capacité d'autofinancement de 125 000 € et un excédent budgétaire de 750 000 €. Ce qui laisse à la nouvelle équipe une situation financière confortable.

L'équipe renouvelée va pouvoir poursuivre le projet d'aménagement du centre bourg dont les études et le financement sont bien engagés. Ils auront aussi des marges de manœuvres pour mettre en œuvre leur programme.

J'accorde toute ma confiance et mon soutien à Céline et son équipe, dont une partie a déjà la connaissance des rouages et la maîtrise des dossiers.

Pour terminer, je souhaite tout particulièrement vous remercier, vous les citoyens, les adjoints, l'ensemble des élus, les employés municipaux, le CCAS, les présidents d'associations pour votre collaboration, votre soutien et votre confiance au cours de ces années.

J'en garderai le souvenir d'échanges riches, précieux et sincères. J'ai été très heureux d'être au plus près de vous, à votre service.

Le Maire,
Joël PARPAILLON



Responsables d'associations, si vous souhaitez faire passer un article dans le prochain Echo à paraître en avril 2020, faites parvenir votre texte à la Mairie avant le 3 avril 2020.

Les annonces commerciales peuvent être distribuées avec l'Echo mais ne seront pas intégrées au texte.

Nous remercions tous les bénévoles qui distribuent cet Echo dans la commune et les villages limitrophes.

Infos Municipales

→ Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Suite à la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Conseil communautaire a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à la Communauté de Communes. Dans le cadre de transfert de compétences ou d'équipements, la CLECT doit élaborer un rapport portant sur l'évaluation des charges transférées par la ou les communes à la Communauté de Communes, permettant ainsi d'estimer le montant de l'attribution de compensation. La commission s'est réunie le 27 janvier 2020 et, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, a rendu ses conclusions dans son rapport sur l'impact de la mise en œuvre de services communs relevant :

- du domaine de l'expertise juridique
- du développement des Systèmes d'Information
- d'une cellule d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (bâtiment – voirie), en prenant en compte les dimensions organisationnelles et les conséquences budgétaires.

Elle a également étudié la dimension du transfert des MARPA Résidences Autonomies.

Ce rapport fait état des charges occasionnées par le transfert des résidences autonomie dans le cadre du fonctionnement du Centre intercommunal d'Action Sociale. Les conclusions présentées concernent un impact possible sur les attributions de compensation des quatre communes jusqu'alors gestionnaires des établissements médico-sociaux.

→ Réaménagement du centre-bourg – Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le principe de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Cette subvention peut s'élever à 20% du montant hors taxe des travaux (plafonnés à 50 000 € HT de travaux).

Il propose donc de solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : réaménagement du centre-bourg (secteurs 2 et 4).

Les travaux envisagés permettront de sécuriser et de rendre accessible le centre-bourg.

→ Finances

En amont du conseil municipal, les élus se sont réunis le 18/02/2020 en commission finances. Lors de la séance les comptes administratifs 2019 et les budgets primitifs 2020 ont été détaillés ; ainsi que

l'analyse financière 2014-2019. Cette dernière montre la bonne gestion financière de la commune. La capacité à investir est en progression et parallèlement la capacité de désendettement diminue.

→ **Les comptes administratifs 2019** ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Le budget principal « Commune » dégage un excédent de fonctionnement de 753 738,55 €. L'excédent d'investissement est de 8 093,31 €.

Le budget 2020 s'établit comme suit :

Section d'investissement

• En recettes :

- Virement section fonctionnement :	41 213,44 €
- Dotation aux amortissements :	7 500,00 €
- Fonds compensation TVA :	18 853,00 €
- Opérations patrimoniales :	19 600,00 €
- Taxe d'Aménagement :	4 235,00 €
- Solde antérieur reporté :	8 093,31 €
- Caution :	800,00 €

Soit un total de recettes « non-affectées » de

100 294,75 € auxquelles s'ajoutent :

- Subvention Contrat Région Territoire pour la salle Ferchault :	27 485,00 €
- DETR pour réaménagement du centre-bourg :	300 000,00 €
- Subvention Contrat Région Territoire pour le réaménagement du centre-bourg :	120 000,00 €

- Les recettes à réaliser de l'année 2019 reportées au budget 2020 (solde de subvention à recevoir) :
38 350,73 €

• **En dépenses**, les investissements s'élèvent à **586 130,48 €** pour :

- Acquisitions diverses : autolaveuse, panneaux sentier pédestre, ordinateur, tondeuse
- Salle Jeanne d'Arc : mise en accessibilité
- Salle Sports & Loisirs : mise en accessibilité
- Stade : aménagement nouvelle entrée et mise en accessibilité
- Réaménagement du centre bourg

A ceux-ci s'ajoutent les autres dépenses d'un montant de **114 525,00 €** :

- Remboursement d'emprunts,
- Restauration des registres
- Opérations patrimoniales ...

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent avec un montant total de **586 130,48 €**.

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent avec un montant de **1 304 055,55 €**.

↳ **Le budget annexe commerce s'équilibre ainsi :**

BUDGET :	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commerce	19 001,07 €	19 716,78 €

↳ **Vote des taux d'imposition 2020**

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont reconduits sans augmentation.

Les taux sont les suivants :

21,35 % pour la taxe d'habitation

20,09 % pour la taxe du foncier bâti

46,57 % pour la taxe du foncier non bâti

Ces taux sont inchangés depuis 2014.

Infos Plus

❖ **Le stade de football baptisé James LOUIS**

Dans la continuité du nouvel aménagement réalisé autour du stade, le conseil municipal a décidé de transférer l'entrée afin de la sécuriser. Ce fut l'occasion de donner un nom à celui-ci. Aussi, les élus furent unanimes pour donner le nom de James LOUIS.

Ainsi, le 1^{er} mars 2020, c'est dans l'intimité que le conseil municipal et la famille étaient rassemblés en mémoire de James. Accompagnés des agents, du président du PBFC et des anciens présidents du club de foot, ainsi que Rémy BETOU et Simon PAILLAT, deux membres fondateurs de l'Avenir Sportif Réaumurois, Joël PARPAILLON, maire, a dévoilé la plaque : stade James LOUIS.

" ... Au-delà de son engagement municipal, James a largement contribué au milieu associatif de REAUMUR. Il était en 1968 de l'aventure qui s'ouvrait pour l'A.S.R. Il aura œuvré au sein du club pendant de nombreuses années.

James aura été aussi un leader incontesté. Il a transmis sa passion du foot et entraîné avec lui toute la jeunesse de l'époque ainsi que les générations suivantes. Qui mieux que le stade municipal pouvait porter ce nom. Le sport en général et le football en particulier ont été le fil rouge de sa vie."



❖ **Sentier touristique et patrimonial**



Un nouveau circuit touristique et patrimonial de 2,8 kms est proposé sur la commune. L'installation des panneaux a été réalisée par les agents en partenariat avec l'association « Les Galoches ».

❖ **Ecole Sainte Marie**

➤ **Portes ouvertes de l'école, vendredi 20 mars de 17h15 à 19h.**

➤ L'école organise son opération "**Bol de riz**" le **vendredi 10 avril** à la salle Ferchault à partir de 12h15. Vous êtes conviés à ce repas. Le prix du repas est de 3 € par personne et des dons pourront également être versés. La somme récoltée sera reversée à l'association ADEPEI ARIA.

Si vous souhaitez y participer merci d'appeler au 09 63 46 83 53 ou de laisser un mot dans la boîte aux lettres de l'école avant le vendredi 29 mars.

❖ **Campagne d'analyses des eaux de puits**

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, est un laboratoire d'analyses indépendant et de proximité qui dépend du Conseil Départemental. Reconnu et fort de son expérience, il est le **seul laboratoire du département agréé** par le Ministère en charge de la Santé pour le contrôle sanitaire des eaux.

Si vous consommez l'eau de puits, en assurer la qualité sanitaire est indispensable. Ayez le bon réflexe, un contrôle annuel pour vous et vos proches est nécessaire.

EN MARS 2020, L'ANALYSE COMPLETE SERA FACTUREE 64,99 € TTC au lieu de 87,85 € TTC
(Frais de dossier inclus)

Vous pouvez apporter vos flacons soit :

- au laboratoire à La Roche-sur-Yon
- mais également dans un point de collecte plus proche de chez vous dont la permanence sera assurée par un agent du laboratoire :

POINTS DE COLLECTE	DATES	HEURES
Mairie de Pouzauges	10 mars 2020	11h30 à 13h
Mairie de Luçon	30 mars 2020	11h30 à 13h

Des kits de prélèvements sont à votre disposition dans les collectivités citées ci-dessus, ainsi qu'au laboratoire.

ATTENTION, le dépôt doit être effectué le jour du prélèvement.

A vos agendas

Mars

→ Bibliothèque

Vend. 13, 20h30, Soirée les Voyageurs du soir

→ Les Galoches Réaumuroises

Mar. 17, La Tardière, départ parking du foot

Mar. 31, St Amand/Sèvres, départ du stade

→ Elections municipales

Dim. 15 et Dim. 22, de 8h à 18h, salle Ferchault

→ Le P'tit Théâtre Ferchault de Réaumur

Sam. 7, 14 et 21 à 20h30

Dim. 8 et 15 à 14h30

Vend. 20 à 20h30, salle Jeanne d'Arc

→ La Cour des Sages

Mar. 24, 17h Assemblée générale, MARPA

→ La chasse St Hubert

Sam. 28, Pêche à la truite, de 7h30 à 14h, étang de la Guindremière

→ Village du Ciel

Vend. 13, 21h, Thème « Les Gémeaux »

Vend. 27, 21h soirée du club,

Manoir des Sciences,

Observation gratuite et ouverte à tout le monde

Avril

→ Les Anciens Combattants,

Sam. 4, 13h30, concours de belote, salle Ferchault

→ F.M.H.

Sam. 11 13h30, concours de belote, salle Ferchault

→ Les Galoches Réaumuroises

Mar. 14, Cerizay, départ place de l'Eglise

Mar. 28, 8h30, Bressuire

→ CARéa

Sam. 18 et Dim. 19, Fête du Chocolat

→ Don du sang

Jeu. 30, de 10h à 13h, salle Emile Robert à
POUZAUGES

→ Village du Ciel

Vend. 10, 21h, Thème « Le petit chien »

Vend. 24, 21h soirée du club,

Manoir des Sciences,

Observation gratuite et ouverte à tout le monde



La chronique de mars ...

Fête du Chocolat



Pour sa **18^{ème}** édition, la **fête du chocolat** va vibrer aux couleurs tropicales !

Après avoir écumé les groupes Belges, Basques, Bretons, Espagnols, ou Irlandais, le Manoir des sciences va cette année vibrer au son des percussions, danseurs de **Capoeira** et autres plumes des **danseuses Créoles** ... rendez-vous sous les **tropiques** ! Nous accueillons cette année, aux côtés des **Joyeux Vendéens**, « **Tropical Show** », une troupe haute en couleur qui se produira à la fois sur scène et à travers le public...

Les sportifs pourront applaudir la traditionnelle course cycliste qui défilera devant le car podium du conseil départemental de la Vendée le samedi après-midi et les enfants ne seront pas oubliés avec stand de tir, grand manège et surtout la venue des clowns les Bartos et leur traditionnel petit train.

Notre marché gastronomique de producteurs va également accueillir cette année une exposition unique sur l'île de Sao Tomé ou « l'île cacao ».

L'entrée est gratuite sur les deux jours et les visiteurs trouveront sur place **buvette avec spécialités tropicales**, **restauration réunionnaise** et **bar à chocolat** ... avis aux gourmands et rendez-vous les 18 et 19 avril à Réaumur !

Pensez à réserver votre **Rougaille saucisse** directement sur la page :

<https://www.helloasso.com/associations/carea/evenements/fete-du-chocolat-2>

Et retrouvez toutes les informations sur www.feteduchocolat.fr

